

# COMMUNE DE PREGNY-CHAMBÉSY



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

**MARDI 8 SEPTEMBRE 2009 À 19H00, À LA MAIRIE**

- Présents : M. PERIAT Grégoire, Président  
M. CURTIN François, Vice-Président  
Mme LAFARGUE Catherine, deuxième Vice-Présidente
- Mmes et MM. BERNER Daniel, BOLLE Alain, DELLENBACH Antoine, FRISCHHOLZ Hans-Jörg, GRANDJEAN Dominique, KÖSSLER Daniel, MONNEY Serge, PERROCHON Gilbert, SCHWARM Philippe, TONINELLI Alexandre, WALLIMANN Stéphane, WENGER Serge.
- Absents : Mmes et MM. GENSER Noëlle, JUILLERAT Linda, PASCHE Philippe, WÜLSER Laurent
- Assistent : Mme ARCHETTO Valérie, Maire  
M. MERMOUD Jean-Marc, Conseiller administratif  
M. SCHNEEBELI Hubert, Conseiller administratif  
Mme JEANDET Catherine, Secrétaire générale  
M. BOVEY Michel, procès-verbaliste

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2009
2. Communications du bureau
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions
  - 4.1. Commission des bâtiments
  - 4.2. Commission environnement et énergie
  - 4.3. Commission des sports, loisirs et manifestations
  - 4.4. Commission sécurité
  - 4.5. Commission sociale et parascolaire
  - 4.6. Commission culture et information
  - 4.7. Commission travaux publics
5. Projets de délibération : néant
6. Propositions du Conseil administratif
  - 6.1. Approbation des comptes de l'exercice 2008 du Groupement intercommunal Stade Marc-Burdet
  - 6.2. Etude, par la Commission ad hoc pour la mise en valeur des terrains Gyax, en collaboration avec le Conseil administratif, pour la mise en place rapide d'une véritable politique en matière de logement, dans le but de combler le manque de logements communaux, prioritairement destinés aux Pregnotes et Chambésiens et aux jeunes en particulier, suite à la motion votée par le Conseil municipal le 16 juin 2009
7. Propositions et questions
8. Divers
9. Questions du public

Dix-neuf heures. Le président Périat souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants, excusant les absences de Mmes et MM. Noëlle Genser, Linda Juillerat, Philippe Pasche et Laurent Wülser.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2009

### **Page 14, intervention de M. D. Grandjean**

La préposition utilisée à la fin de la troisième ligne n'est pas appropriée au contexte : "[...] M. Grandjean déclare avoir été littéralement dérangé par la pression exercée par (et non sur) M. Daniel Fabbi, Maire de Bellevue [...].

Compte-tenu de cette modification, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2009 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

## 2. Communications du bureau

### 2.1. Projet de résolution du groupe socialiste visant à réfléchir à la mise en oeuvre d'un Agenda 21 communal

Le président Périat a reçu un projet de résolution émanant du groupe socialiste, demandant au Conseil municipal de mandater la Commission de l'environnement et de l'énergie pour réfléchir à la mise en oeuvre d'un agenda 21 communal, en associant les habitants de la Commune intéressés par le sujet ou en interpellant les différentes commissions concernées par celui-ci.

Il propose de reporter le débat sur cette question au point 7. de l'ordre du jour.

## 3. Communications du Conseil administratif

### 3.1. Reprise des séances de commissions

*(Mme Valérie Archetto, Maire)*

Comme chaque année en période de rentrée d'automne, les séances de commission se succèdent à un rythme soutenu. Mme le Maire saisit l'occasion de remercier les Commissaires de leur disponibilité et des efforts qu'ils doivent fournir à cet égard.

### 3.2. Réception en l'honneur de Mme Catherine Compagnon, présidente sortante de l'Association de la crèche intercommunale "Les Quatre Saisons"

*(Mme Valérie Archetto, Maire)*

Mme Archetto annonce d'ores et déjà qu'une petite réception en l'honneur de Mme Catherine Compagnon, présidente sortante de la crèche intercommunale "Les Quatre Saisons", clôturera la présente séance du Conseil municipal.

### 3.3. Sortie des Aînés du samedi 29 août 2009

*(Mme Valérie Archetto, Maire)*

Déplacement en car pour une visite de la Maison du Salève, en Haute-Savoie proche, puis repas de midi à l'Auberge du Camping de la Colombière à Neydens, l'édition 2009 de la Sortie des Aînés a tenu ses promesses et remporté un beau succès. Mme le Maire en profite pour remercier chaleureusement tous les accompagnants qui ont encadré avec beaucoup d'attention et de gentillesse nos vaillants et heureux retraités.

A noter que nombre d'entre eux ont exprimé leur profonde reconnaissance à l'issue de cette belle journée.

### 3.4. Séance d'information conjointe destinée aux Aînés des communes du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy

*(Mme Valérie Archetto, Maire)*

Les deux Communes du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy ont organisé une

séance d'information spécialement destinée à leurs Aînés, qui s'est tenue cet après-midi à la salle communale des Délices, au Grand-Saconnex. Les quelque 180 participants inscrits ont pu suivre deux exposés :

- l'un de Maître Etienne Jeandin, Président de la Chambre des Notaires, sur le thème de "Donations, droit successoral et régimes matrimoniaux : comment bien préparer sa succession ?",
- l'autre de Monsieur François Longchamp, Conseiller d'Etat en charge du Département de la solidarité et de l'emploi sur le thème "Quelle politique sociale pour les aînés à Genève ?"

La réunion s'est terminée par une collation qui a permis à plusieurs personnes de prolonger le jeu des "questions-réponses".

### 3.5. Sortie 2009 du Conseil municipal et du personnel communal (Mme Valérie Archetto, Maire)

Mme le Maire rappelle la date de la sortie 2009 du Conseil municipal : samedi 10 octobre. Le programme est en préparation et sera communiqué sous peu à tous les participants potentiels.

### 3.6. Cendriers de poche (Mme Valérie Archetto, Maire)

Le Groupement des sept communes de la rive droite du lac a passé commande d'un certain nombre de cendriers de poche à la fois discrets et pratiques à l'emploi. Mme le Maire en tient quelques exemplaires à la disposition des personnes intéressées.

### 3.7. Organisation de l'administration communale (M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif)

M. Mermoud donne quelques éléments d'information s'agissant de l'organisation et du fonctionnement de l'administration communale. En voici une liste non exhaustive :

- Mme Catherine Jeandet, Secrétaire générale, a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2009.
- M. Michel Bovey travaillera avec elle jusqu'au 30 septembre 2009 ; à partir du 1<sup>er</sup> octobre il prendra des vacances ; à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2009, il sera officiellement à la retraite.
- Dès le 1<sup>er</sup> novembre 2009, M. Bovey assumera encore quelques tâches bien précises, de manière temporaire : séances du Conseil municipal, séances de groupements, de groupes de travail ou encore de commissions intercommunales, rédaction d'informations communales.
- Mercredi prochain 16 septembre 2009, trois annonces d'offres d'emploi paraîtront dans la presse, pour :
  - un poste de secrétaire-réceptionniste
  - deux postes d'employés polyvalents à la voirie communale, en remplacement de M. Claude Pellet, sur le point de prendre sa retraite, ainsi que d'un poste occupé temporairement par un intérimaire.
  - un poste d'officier de l'état civil responsable à 70 %, suite au départ à la retraite de l'actuelle titulaire, Mme Jacqueline Baehler.

### 3.8. Loi sur le séjour et l'établissement des Confédérés / Tenue du registre des habitants par les communes (M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif)

Les communes genevoises seront bientôt en mesure d'offrir un nouveau service à leurs administrés, en opérant elles-mêmes les mutations des habitants, confédérés uniquement, à l'exclusion des habitants d'origine étrangère. Ces mutations concerneront des arrivées, des départs, des changements d'adresse, de situation de famille, d'état civil

ou autres. Pour donner une idée du volume de travail généré par ce transfert de compétences, les statistiques fournies pour l'année 2008 par l'office cantonal de la population font ressortir un total de 185 opérations du type de celles décrites ci-dessus.

La tenue du registre des Confédérés - qui impliquera une liaison informatique directe avec les bases de données de l'Etat - nécessite une formation appropriée, dispensée par des spécialistes de l'Office cantonal de la population. Les deux secrétaires de la Mairie ont suivi chacune trois jours de cours dans les locaux de cette administration.

### 3.9. **Création d'un DVD à partir de films d'archives de la Commune de Pregny-Chambésy**

*(M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif)*

Début mars 2007, une soirée de projection organisée à la salle communale a permis à un public nombreux et ravi de découvrir (ou de redécouvrir) des scènes de la vie villageoise au travers de films tournés dans les années soixante et septante.

Pour répondre à la demande de nombreux administrés, nous allons rassembler les meilleurs extraits de ces films historiques sur un DVD qui sera mis en vente au prix de CHF 20.00. Les personnes qui avaient manifesté, à l'époque, leur intérêt pour un tel support recevront sous peu un courrier les invitant à renouveler leur souscription de manière ferme. En outre, un papillon d'information avec bulletin de souscription sera envoyé à tous les ménages de la Commune.

### 3.10. **Vente aux enchères de la parcelle 1773 "Les Vignes", sise au bas de la route de Pregny**

*(M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif)*

Point de vue célèbre s'il en est, parmi les tout beaux du canton, le "Belvédère de Pregny" situé au bas de la route du même nom offre un panorama grandiose sur le lac et les montagnes. Du trottoir jusqu'aux premières maisons en contrebas, s'étend un terrain herbeux, pentu, dépourvu d'arbres et - miraculeusement - de constructions : ce terrain n'est autre que la fameuse et (trop) célèbre parcelle 1773, surnommée "Les Vignes" eu égard au raisin qu'on y vendangeait jusque dans les années trente.

Pourtant située en zone agricole, cette parcelle a souvent été l'objet de convoitises de la part de promoteurs immobiliers en mal d'affaires. M. Mermoud rappelle alors en deux mots l'histoire de son acquisition par les promoteurs qui ont construit les villa situées en-dessous, au chemin Pré-Cornillons. De manière étonnante, ce terrain agricole a, par la suite, été hypothéqué à hauteur de 2,4 millions de francs. Plus tard, les créances ont été rachetées par une seule entité, la société PAR-IMMO, qui en a demandé la vente aux enchères dans le but de récupérer ce terrain.

Il faut encore rappeler qu'entre-temps, la Commune et le canton s'étaient accordés pour créer un plan de site afin de protéger à tout jamais cette magnifique parcelle. Mais le plan a été contesté avec succès devant le Tribunal fédéral.

S'agissant de la vente aux enchères publiques du 2 novembre 2007, M. Mermoud décrit dans les grandes lignes la manière dont elle s'est déroulée, rappelant comment la parcelle 1773 a fini par être adjugée à la créancière-gagiste, la société PAR-IMMO, pour une somme de CHF 1'130'000.00. De son côté, le propriétaire voisin a bien tenté de l'acquérir, mais en vain. Il faut relever à cet égard que la société semblait déterminée à miser jusqu'à hauteur du montant des créances en sa possession, soit CHF 2'410'000.00. A l'issue de cette opération, deux recours de nature juridique ont été interjetés contre la décision d'attribution de l'Office des poursuites :

- a) un recours pour vice de forme, le représentant de PAR-IMMO, adjudicatrice, n'ayant pu faire valoir sa qualité par lui-même sitôt après la vente, comme les conditions de vente le prévoyaient.
- b) une intervention sur le plan du droit foncier rural auprès de la Commission foncière agricole - chargée de valider la vente - en faisant valoir auprès de cette instance les intentions purement spéculatives de PAR-IMMO dans l'acquisition de la parcelle 1773.

Saisi de l'affaire par la suite, le Tribunal administratif a rejeté par les recours interjetés entre-temps en août 2008 par la Commune de Pregny-Chambésy et le propriétaire voisin, M. Elie Wakim, contre la décision de la Commission foncière agricole du 24 juin 2008, dans le cadre de la vente aux enchères intervenue en novembre 2007.

Une dernière possibilité s'offrait encore à nous, celle de recourir auprès du Tribunal fédéral. Cette ultime démarche a trouvé son épilogue le 25 mai dernier, le Tribunal fédéral ayant débouté la Commune et M. Wakim.

La Commune n'aura pas réussi à acquérir la parcelle "Les Vignes", mais ses autorités auront eu le satisfaction d'avoir tout tenté pour y parvenir. Pour l'instant, il n'est pas possible de mettre ce terrain en valeur, du fait de son statut inconstructible.

### 3.11. **PL 10502 / Site central des organisations internationales "Le jardin des Nations" / Modification des limites de zones**

*(M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif)*

M. Mermoud revient sur le projet de loi du Département du Territoire modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, et des communes du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy (création de zones diverses et abrogation d'une zone de développement 4B protégée) pour le site central des organisations internationales ("le Jardin des Nations"), préavisé favorablement par le Conseil municipal dans sa séance du 3 février dernier.

Entre-temps, toutes les modifications demandées par notre Commune, puis acceptées par la Direction générale de l'aménagement du territoire ont été effectuées. Enfin, pendant l'été, le projet a passé le stade de la procédure d'opposition, sous la forme d'une mise à l'enquête publique.

### 3.12. **Toilettage du plan général du régime des zones de la Commune**

*(M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif)*

Mme Christine Delarue, représentante du bureau ass architectes sa, mandaté pour l'occasion, s'occupe activement de la révision du plan général du régime des zones communal. Elle présentera l'état d'avancement du dossier lors de la prochaine séance de la Commission de l'aménagement et des transports.

### 3.13. **Aménagement d'une place de parking destinée aux véhicules "Mobility"**

*(M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif)*

En réponse à une question posée par M. Ph. Schwarm, M. Mermoud relève qu'il est très facile d'aménager une place de parking réservée aux véhicules faisant partie du système "Mobility" : il suffit de choisir un endroit adéquat, puis de délimiter une place par des bandes de peinture rouge au sol. Par contre, la Commune doit s'engager, envers l'association "Mobility", à garantir un déficit éventuel au terme de chaque année d'exploitation, soit une somme comprise entre CHF 10'800.00 et CHF 12'000.00, suivant le type de voiture.

On recense de nombreuses places de parking "Mobility" dans les communes, qui rencontrent un succès allant grandissant, par parfois inégal. Ainsi les places "Mobility" marchent très bien en Ville de Genève, alors que celle de Confignon est déficitaire (heureusement, le cas est relativement peu fréquent). Citons encore le cas de la Commune de Bellevue qui a acheté une carte de membre à CHF 625.00 et assumé un déficit d'environ CHF 2'200.00 lors de l'exercice écoulé.

Ce sujet sera porté à l'ordre du jour d'une des prochaines séances de la Commission de l'aménagement et des transports.

### 3.14. **Travaux publics**

*(M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif)*

#### **Chemin de Valérie**

Les marquages ont été peints sur la chaussée et les travaux réalisés paraissent

donner toute satisfaction.

### **Chemin des Cornillons**

En ce mois de septembre 2009, débutent de gros travaux d'assainissement à réaliser par la Commune, de même que divers travaux à la charge des Services industriels. A ceux-ci, revient l'honneur d'ouvrir un chantier appelé à s'étendre sur plusieurs mois, vraisemblablement jusqu'en avril ou mai 2010.

Certains passages seront un peu délicats et poseront d'inévitables problèmes de circulation ; notamment à la hauteur de l'immeuble 4, chemin des Cornillons et au débouché sur le chemin de Chambésy.

Une séance d'information à l'intention des riverains concernés par la mise en séparatif des collecteurs a été organisée la semaine dernière à la Mairie. Une autre réunion publique est également prévue sur place dans quelques jours.

A noter enfin que des travaux seront effectués durant un week-end, pour la traversée du chemin de Chambésy.

#### 3.15. **Echange des parcelles "Perrot" et "Dupuis"** (M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif)

Les occupants de la Villa "Dupuis", sise 3, chemin des Cornillons, ont pu être relogés dans un appartement de l'immeuble HLM communal de l'avenue de la Foretaille 8 efg. L'opération s'est déroulée sans problèmes. L'acte d'échange des parcelles a été signé..

#### 3.16. **Finances communales** (M. Jean-Marc Mermoud, Conseiller administratif)

Ce thème sensible sera largement abordé dans les semaines à venir. Basée sur les chiffres effectifs - record ! - de l'exercice 2008, la nouvelle péréquation intercommunale devrait prélever notre Commune à hauteur d'environ, CHF 1'300'000.00 en 2010.

#### 3.17. **Fêtes des Promotions et du 1er-Août** (M. Hubert Schneebeli, Conseiller administratif)

Ces deux manifestations "phare" de l'année se sont très bien passées. M. Schneebeli adresse de vifs remerciements aux différentes personnes et associations qui ont contribué à leur bon déroulement.

Concernant plus particulièrement le 1<sup>er</sup>-Août, la collaboration avec le Cercle "Le Cent Suisse" s'est révélée excellente : conférences, animations diverses, cortège aux lampions à travers les serres de Pregny : toutes les activités proposées ont rencontré un large succès.

#### 3.18. **Pregny Alp Festival et Grouna Festival** (M. Hubert Schneebeli, Conseiller administratif)

Là également, succès sur toute la ligne pour ces deux manifestations qui ont attiré un public nombreux et ravi. Comme à l'accoutumée, le Pregny Alp Festival a fait le plein de spectateurs.

Et puis une mention spéciale est décernée aux organisateurs très "professionnels" du Grouna Festival, lequel a quitté la Ville de Genève pour le terrain de Pregny, à côté de la Mairie.

Enfin, un tout grand merci aux collaborateurs de l'administration communale qui se sont dépensés sans compter pour assurer le bon déroulement des fêtes, notamment au chef-cantonnier, M. Thierry Ecoffey et au concierge de la Mairie, M. Joseph Marinaccio.

#### 3.19. **Fréquentation de la piscine du Centre sportif et de loisirs des Châtaigniers** (M. Hubert Schneebeli, Conseiller administratif)

Durant tout l'été, les habitants de la Commune auront pu largement profiter de la piscine

magnifiquement rénovée. Une nouveauté a été introduite dans les cartes d'accès qui sont désormais différenciées selon les âges : blanches pour les adultes et rouges pour les seniors.

M. Schneebeli en profite pour rappeler la fête des 30 ans du Centre sportif, qui se déroulera samedi 19 septembre prochain. Diverses animations et démonstrations sont prévues pour ce jour-là.

3.20. **Prochain concert à la Villa Mc Gregor**  
(M. Hubert Schneebeli, Conseiller administratif)

Le pianiste Christophe Deluze et le philosophe Alexandre Jolien se produiront dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2009 à 17 heures, à la Villa Mc Gregor. Ce concert fera l'objet bien sûr l'objet d'une publicité ad hoc, mais il vaut déjà la peine de l'agender.

3.21. **Information communale**  
(M. Hubert Schneebeli, Conseiller administratif)

Le rapport administratif et financier de l'exercice 2008 est sorti de presse au début de ce mois. Les Conseillers municipaux en trouveront chacun un exemplaire sur leur place.

3.22. **Sécurité**  
(M. Hubert Schneebeli, Conseiller administratif)

**Règles élémentaires de sécurité à observer**

Si l'été s'est révélé relativement calme sur le plan de la sécurité, en revanche nous connaissons actuellement un regain de cambriolages à travers le canton ; sans toutefois que nous disposions d'éléments plus précis concernant plus particulièrement Pregny-Chambésy. Nous ne saurions trop rappeler, en tout cas, les règles élémentaires de prudence à observer de manière à ne pas donner prise aux malfrats : ces règles ont été largement diffusées auprès des ménages de la Commune, notamment dans un récent bulletin ad hoc.

**Nouveau chef de poste à la Gendarmerie de Versoix**

Le Conseil administratif a fait la connaissance du maréchal Philippe Clerc, nouveau chef du poste de Gendarmerie de Versoix depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, qui succède au maréchal Pierre Nobile, désormais à la retraite. Des échanges de vues ont déjà eu lieu, qui ont abouti à la mise sur pied d'une réunion d'information à l'intention de la population, à la salle communale.

**Démantèlement d'un trafic de drogue**

A noter enfin le démantèlement d'un trafic de drogue sur le territoire communal, dans le secteur de l'étang des écrevisses. Des mesures de surveillance sévères ont été prises de manière à ce qu'une telle situation ne se reproduise pas.

**Rapport d'inspection de la Compagnie des sapeur-pompiers**

La Sécurité civile cantonale a procédé, ce printemps, à l'inspection périodique de la Compagnie des sapeurs-pompiers 41, de Pregny-Chambésy. M. Schneebeli donne lecture du rapport subséquent qui lui a été remis, rapport qui fait ressortir l'excellent niveau de préparation et de gestion de la Compagnie : au niveau des hommes, de leur engagement et du matériel. Il adresse ses plus vifs remerciements et félicitations à la Compagnie tout entière pour ce magnifique résultat.

A noter au passage que la Compagnie 41 a démontré son efficacité et son savoir-faire lors du récent incendie d'une villa au chemin William-Barbey, victime de la foudre.

**Collaboration entre la Gendarmerie et les APM-Agents de police municipaux**

M. Schneebeli relève la très bonne collaboration entre la Gendarmerie et les APM qui opèrent des contrôles conjoints sur le territoire communal.

#### 4. **Rapports des Commissions**

##### 4.1. **Commission des bâtiments**

*(rapporteur : M. Hans-Joerg Frischholz, vice-président)*

La Commission s'est réunies à deux reprises depuis la dernière séance du Conseil municipal, à savoir le 22 juin et le 2 septembre derniers.

Lors de la séance de juin, la Commission n'a eu qu'un seul et unique point à son ordre du jour, au cours duquel elle a abordé les divers points du règlement du concours d'architecte pour la future salle communale.

Le 2 septembre, les Commissaires ont visité le centre de voirie et l'école de Valérie, afin de constater de visu les travaux d'entretien nécessaires en prévision de l'élaboration du budget 2010. Après un premier tour d'horizon, le budget sera repris et affiné lors des prochaines séances.

Concernant plus particulièrement le concours d'architecte pour la nouvelle salle communale, M. Frischholz se réjouit du très fort intérêt suscité à cette occasion, puisque nous enregistrons à ce jour l'inscription d'une cinquantaine de candidats...!

Pour le reste, le vice-président renvoie ses collègues à la lecture des procès-verbaux.

##### 4.2. **Commission de l'environnement et de l'énergie**

*(rapporteur : M. Stéphane Wallimann, président)*

La Commission s'est réunie à deux reprises depuis la dernière séance du Conseil municipal, soit les 20 juin et 7 septembre 2009.

Le 24 juin, la Commission a débattu de la possibilité d'utiliser des matériaux bio-dégradables lors de manifestations publiques sur le territoire de la Commune. A cet égard, les Commissaires ont suivi une présentation de M. David Dall'Antonia, technicien communal, d'un module de multi-conteneurs de récupération, adaptable en fonction de l'importance de la fête ou de la manifestation envisagée, et muni d'une signalétique claire.

La Commission a donné son approbation, assortie d'une petite modification concernant la hauteur de cet équipement.

Autre sujet traité ce soir-là, celui du calendrier de l'entretien du site de l'étang des écrevisses, dont le budget demeure inchangé, à CHF 20'000.00. Ce calendrier s'est en fait transformé une liste de tâches qui sera modulée en fonction de la nature elle-même. Cette liste sera disponible dans le courant de ce mois.

A relever enfin au chapitre des "Divers" la présentation des nouveaux panneaux des cheminements piétonniers communaux.

La seconde séance, qui ne date que d'hier, a permis aux Commissaires de prendre connaissance du projet de budget pour l'année 2010. A noter la volonté manifestée par ceux-ci de réduire d'environ CHF 25'000.00 le montant alloués au traitement des déchets, après une analyse approfondie des résultats des trois dernières années.

Concernant les bâtiments communaux, la Commission a demandé à Mme V. Archetto de se renseigner sur le coût d'une étude de faisabilité pour l'utilisation d'énergies renouvelables.

S'agissant du GICORD-Groupement intercommunal de compostage de la rive droite du lac, les Commissaires ont reçu un exemplaire du rapport de M. J.-M. Mermoud, président du groupement. Un document que M. Wallimann a utilisé pour son propre rapport de délégué auprès du GICORD.

Quant aux divers, ils figureront noir sur blanc dans le procès-verbal de la Commission.



#### 4.3. Commission des sports, loisirs et manifestations (rapporteur : M. Dominique Grandjean, président)

Les membres de la Commission se sont retrouvés à 4 reprises depuis la séance du Conseil municipal de juin dernier : jeudi 25 juin, samedi 27 juin, samedi 1<sup>er</sup> août et mardi 25 août 2009.

##### **Jeudi 25 juin 2009**

Les Commissaires se sont réunis pour affiner la check-list des diverses activités à mettre sur pied pour la fête-anniversaire des 30 ans du Centre sportif et de loisirs des Châtaigniers, ainsi que du Tennis-Club de Pregny-Chambésy. En premier lieu, ils ont demandé de prévoir des prix raisonnables et "populaires" pour les boissons et les glaces. En outre, nous essaierons d'avoir un mur de grimpe à disposition.

Concernant le Stade Marc-Burdet, il semble que depuis l'inauguration de celui-ci, de nouveaux problèmes seraient en train de surgir dans la gestion de la Buvette, ceci alors qu'une gestion contrôlée avait été l'une des conditions d'acceptation du crédit de construction par la Commune. Heureusement, M. H. Schneebeli, Conseiller administratif en charge des sports et loisirs, suit attentivement ce dossier.

Enfin, à signaler le refus exprimé par la Commission de subventionner la patinoire provisoire qu'il est prévu d'aménager pendant l'hiver 2009 au Grand-Saconnex, du fait qu'elle se situera dans le quartier du Pommier, soit un peu trop éloignée de notre Commune.

##### **Samedi 27 juin 2009**

La Commission s'est retrouvée avec les sapeur-pompiers de la Compagnie 41 pour la mise en place des tables, bancs, parasols et autre matériel pour la fête des Promotions scolaires. La réunion s'est achevée par un café et des croissants offerts par la Mairie. Encore un grand merci aux employés municipaux pour leur aide précieuse à cette occasion.

##### **Samedi 1<sup>er</sup>-Août 2009**

La Commission s'est réunie pour mettre en place le matériel de la fête du 1<sup>er</sup>-Août avec les Sauveteurs auxiliaires et les représentants de la FSG, section Pregny-Chambésy. Tout s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur. Nous profitons de remercier vivement ici les employés municipaux du travail de préparation qu'ils ont fourni à cette occasion.

Relevons aussi l'heureuse initiative des nouvelles animations mises sur pied durant la journée, ainsi que du cortège historique, manifestations organisées conjointement avec la Cercle "le Cent Suisses", du Domaine de Penthes et qui ont enthousiasmé la population, venue en nombre.

Merci encore aux personnes qui se sont dévouées pour préparer la traditionnelle soupe dont le succès ne se dément pas : M. Daniel Berner, avec la complicité de Mmes Krummenacher et Genser. Il a simplement manqué de bras pour la vendre, comme quoi tout n'est pas toujours facile à prévoir et à organiser...

##### **Mardi 25 août 2009**

Pour la première séance de rentrée, les Commissaires ont passé en revue les divers postes du budget 2010. Ils ont également débattu de l'augmentation des coûts de fonctionnement du Stade Marc-Burdet (coûts qui ont doublé !), examinant les possibilités de revenus supplémentaires pour compenser (notamment le revenu du la buvette-restaurant).

#### 4.4. Commission de la sécurité (rapporteur : M. Hans-Joerg Frischholz, président)

La Commission s'est réunie le 26 août dernier, dans le but de préparer le budget pour l'année 2010. A cette fin, les Commissaires ont auditionné des représentants des sapeurs-pompiers, des sauveteurs auxiliaires et du BPA-Bureau suisse de prévention

des accidents. Tous ont présenté leurs demandes qui sont identiques, voire moindres que celles formulées l'an dernier à pareille époque. Aucune remarque particulière n'est à signaler à ce stade des discussions.

Ayant été contraint de quitter la séance avant son terme, M. Frischholz renvoie les Conseillers municipaux à la lecture du procès-verbal qui vient de sortir de presse et dont un exemplaire se trouve sur chaque place.

4.5. **Commission sociale**  
(rapporteur : M. Alain Bolle, président)

Réunie en séance le jeudi 27 août 2009, la Commission a abordé divers sujets dont les détails sont rapportés ci-après :

**Projet de prévention des premières prises d'alcool chez les jeunes**

A quel niveau doit faire la prévention ? Au niveau des adultes ? Des ados ?

L'idée est de travailler sur un axe visant à sensibiliser les personnes qui travaillent sur les manifestations. Il est nécessaire de rappeler aux organisateurs les règles concernant les prix et leur affichage : la loi demande de proposer 3 boissons moins chères à volume égal (par ex. lait, eau ou sirop).

En outre, la FEGPA met à disposition, moyennant le paiement des frais de transport, des bornes qui permettent de contrôler le taux d'alcoolémie, ceci afin de sensibiliser les conducteurs .

Suite à cette discussion, la commission a proposé au Conseil administratif de travailler sur plusieurs obligations afin de fournir des directives précises aux organisateurs de manifestations. Les 5 obligations qui suivent sont tirées de l'Extrait certifié conforme de la séance du conseil administratif de la ville de Genève du 29 avril 2009 :

1. Obligation pour l'organisateur ou le gérant de respecter la législation fédérale et cantonale en matière de vente et de service d'alcool.
2. Obligation pour l'organisateur ou le gérant (à Pregny-Chambésy : *buvette du Centre sportif*) de former son personnel de vente (rappel de la loi et comportement à adopter) et de l'informer sur la responsabilité du contrevenant.
3. Obligation pour l'organisateur ou le gérant (à Pregny-Chambésy : *buvette du Centre sportif*) de lancer des offres promotionnelles de boissons sans alcool, de mettre à disposition de l'eau fraîche gratuitement, de respecter les doses, de renoncer à toute forme d'incitation à la consommation de boissons alcoolisées dans le cadre de la manifestation (ventes flash, happy hours, etc.).
4. Obligation pour l'organisateur ou le gérant d'afficher les obligations légales et les offres promotionnelles de boissons sans alcool.
5. Pour ce qui concerne les manifestations, incitation de l'organisateur à solliciter un organisme de prévention afin d'informer et de conseiller le public, par le biais de documentation et d'outils de sensibilisation (évaluation fictive de l'alcoolémie, etc.)

La Commission demande au Conseil administratif de bien vouloir étudier la mise en oeuvre des 5 points ci-dessus, l'invitant à signer un contrat de partenariat avec la FASE et la FEGPA, en lien avec les TSHM, pour pouvoir bénéficier ensuite de prestations diverses et gratuites. Les Commissaires votent cette proposition à l'unanimité.

Dès que l'exécutif sera prêt, une information sera faite à la population pour annoncer les actions menées.

### **Rapport des activités des TSHM-Travailleurs sociaux hors-murs en 2008**

Les commissaires relèvent tout d'abord l'excellente facture du rapport d'activité des TSHM dont les préoccupations principales sont :

- la localisation des activités
- une augmentation du temps de travail (devenue effective)

Plusieurs constats ont été faits :

- les jeunes sont très "consommateurs"
- le local n'est pas investi pas les plus jeunes
- le lieu est peut-être mal approprié

D'une manière générale, les TSHM désirent pouvoir travailler beaucoup plus le terrain pour rencontrer les jeunes en rupture.

La Commission projette de les rencontrer pour les auditionner. A noter que l'un d'eux, prénommé Emile, sera absent durant 6 mois, pour cause de service militaire. Son remplacement n'est pas encore finalisé.

#### **Petits jobs**

Le Conseil administratif est d'accord de mettre sur pied le système des petits jobs, mais il n'a pas eu le temps d'entreprendre toutes les démarches nécessaires avant les vacances d'été. Il a pris contact avec Cathy, l'une des TSHM et devra encore signer une convention ad hoc. Rappelons que les objectifs recherchés dans cette démarche visent à responsabiliser les jeunes et à les mettre en valeur.

Quoi qu'il en soit, la Commission soutient et encourage le Conseil administratif à démarrer, dans un délai raisonnable, les petits jobs pour les jeunes de la commune en collaboration avec les TSHM. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les commissaires.

#### **Débat sur la problématique du 0,7% du budget accordé à l'aide à l'étranger**

On note plusieurs réactions :

- Il est justifié d'augmenter l'aide à l'étranger, mais pas au détriment de l'aide indigène ;
- Si le 0,7% avait été voté avec le budget 2008, nous aurions eu une rallonge de CHF 5'000.00 à 6'000.00 de plus ;
- Pour certains il est préférable de demander une rallonge pour des aides ciblées, plutôt que de demander une augmentation ;
- Cet argent n'est pas automatiquement utilisé, si aucun projet ne rentre dans les critères de subvention ; de plus, il n'y a aucun report de crédit sur l'année suivante ;
- Le 0,7% est calculé sur le budget global. Le Conseil administratif propose un budget. Il calcule le 0,7 au titre d'aide à l'étranger et décide du ratio pour l'aide indigène. L'arrêté du chiffre définitif se fait au passage en commission des finances.

Au final, la Commission adopte le principe du 0,7% du budget pour l'aide à l'étranger. Quant au montant budgété pour l'aide indigène, il doit être 15% plus élevé que celui accordé à l'aide à l'étranger. Cette proposition est acceptée par 7 oui et 1 non.

## Divers

### **Demandes de subvention**

Pour les demandes de subvention, nous recevrons le canevas des dons octroyés lorsque le formulaire sera sur internet.

### **Sortie des Aînés**

Concernant la sortie des Aînés du samedi 29 août 2009, ces derniers seront encadrés par Mme Sonia Pasche, animatrice-responsable, Mme Valérie Archetto, Maire, 6 Conseillers municipaux et 1 bénévole.

### **Séance d'information destinée aux Aînés**

Séance d'information pour les aînés aura lieu au Grand-Saconnex sur thème de la succession. Les Conseillers sont également les bienvenus.

### **Crèche intercommunale**

Concernant la crèche intercommunale, on peut signaler que le personnel est maintenant au complet. Ajoutons que dans la convention, les places disponibles sont réparties entre les 4 communes partenaires. Pregny-Chambésy a 8,5 places, mais selon le budget 2009 elle peut compter jusqu'à 9 places ; son taux d'occupation actuel est de 8,22 places.

Actuellement, la Commune de Bellevue n'a pas assez d'enfants pour remplir son quota, aussi est-il prévu que les Communes puissent se "louer" les places disponibles. Les Commissaires proposent alors d'augmenter à 9.5 le nombre de places subventionnées. La commission préavis favorablement, à l'unanimité, un dépassement de CHF 4'166.00 pour une durée de 4 mois. Cette décision nous lie à une augmentation de la subvention de Pregny-Chambésy de CHF 16'666.00 pendant 8 mois, sur le budget 2010.

### **Sortie des aînés au domaine des Molards**

La Commission relève la qualité remarquable des mets et de l'accueil en général. Elle pense qu'il faudrait toutefois limiter la quantité des boissons servies très (trop) abondamment...

#### 4.6. **Commission de la culture et de l'information** (rapporteur : M. Alexandre Toninelli, président)

Si trois heures de séance sont le lot habituel dans certaines Commissions, deux heures constituent le rythme moyen de celle de la culture et de l'information. Pourtant, la séance du 31 août dernier s'est terminée après 22 heures, signe que le menu de la rentrée d'automne a été plutôt dense.

La Commission a tout d'abord reçu la responsable de la Bibliothèque communale dans le cadre de l'exercice budgétaire 2010. L'occasion pour Mme Patrizia Nascivera, de donner des informations à propos du programme des festivités prévues le samedi 31 octobre 2009 à l'occasion du quarantième anniversaire de la Bibliothèque. Cette célébration sera marquée par des événements échelonnés sur toute une journée, avec une séquence "portes ouvertes" le matin et une séquence "animations diverses" l'après-midi et le soir, sachant qu'un repas asiatique et un spectacle de contes à la salle communale viendront clôturer le programme de cette journée.

Parmi les propositions de budget 2010, la discussion a porté sur l'attribution de montants aux postes "Information communale" et "Concerts communaux", compte tenu des frais de publicité devenant de plus en plus chers et du cachet des artistes, également en augmentation. Figureront également au budget de l'année prochaine la Biennale des "Artistes d'ici", organisée par l'association Cham'Art, ainsi que le Grouna Festival. Dans les autres propositions, le Cercles des Cent-Suisses a suscité un vif échange de vues.

Les manifestations à venir ont été passées en revue. M. H. Schneebeli, Conseiller administratif, a rappelé tout à l'heure que la date du 1<sup>er</sup> novembre 2009 coïnciderait avec le concert du pianiste Christophe Deluze, à la Villa Mc Gregor, tandis que le dimanche 20 décembre 2009, le Choeur de la Cathédrale Saint-Pierre de Genève se produira en l'église orthodoxe.

En revanche, les prochains concerts prévus à la Villa Mc Gregor, sous la houlette d'Audrey Michael et Chloé Lévy, n'auront pas lieu, le curateur de la Fondation Heim, M.

Eduard Von Fellenberg, en ayant finalement décidé autrement et ce malgré le soutien financier de la Commune.

Puis la Commission s'est longuement arrêtée sur l'avancement des projets avec les sociétés I-com et easyswap. Pour mémoire, I-com correspond au projet de refonte de notre site internet. Pour mémoire également, en septembre 2008, la Commission avait mandaté l'exécutif afin qu'une ressource en personnel soit dévolue à la mise à jour hebdomadaire du site communal et ce à partir de janvier 2009. Hormis la signature du contrat, intervenue entre-temps, "point-mort", "statu quo" ou "sur-place" sont autant de termes qui pourraient qualifier l'état d'avancement du projet, à la lumière de la situation actuelle. La Commission est donc préoccupée par la moyens mis en oeuvre ou plutôt non mis en oeuvre pour avancer sur ce chantier. Elle insiste donc sur l'importance de mettre les bouchées doubles dans ce domaine.

Quant à easyswap, M. Schneebeli rencontrera à la mi-septembre le responsable de la société. Là également, la Commission a rappelé au Conseiller administratif sa volonté de mener à bien ce projet, conformément à la décision prise en amont, sauf si de nouveaux éléments devaient voir le jour au sortir du rendez-vous fixé.

#### 4.7. Commission travaux publics

En l'absence du président Philippe Pasche, le rapport de la Commission des travaux publics est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

#### 5. Projets de délibération

Néant.

#### 6. Propositions du Conseil administratif

##### 6.1. Approbation des comptes de l'exercice 2008 du Groupement intercommunal Stade Marc-Burdet

M. H. Schneebeli, Conseiller administratif délégué, rappelle que les comptes de l'exercice 2008 du Groupement intercommunal Stade Marc-Burdet, de même que le rapport de contrôle de la fiduciaire ont été remis aux Conseillers municipaux avec la convocation à la présente séance.

Etant donné qu'il s'agit du premier exercice, les comptes du Groupement comportent essentiellement des écritures en relation avec la construction du bâtiment.

Au terme de cette courte introduction, le président Périat ouvre la discussion :

- M. D. Grandjean** : attire l'attention de ses collègues sur la nécessité qu'il y aura de mieux cerner les dépenses de fonctionnement du stade, notamment celles de la buvette. Si celle-ci rapporte de l'argent, il faut que le bénéfice apparaisse dans le compte de fonctionnement du groupement.
- M. H. Schneebeli** : répond qu'il a été demandé, de bien séparer les comptes de la partie purement sportive des comptes de la buvette. Il déclare s'engager à opérer un contrôle mensuel à cet égard.
- M. A. Bolle** : trouverait intéressant, sur un plan général, que le Conseil administratif se documente sur les différents modes de fonctionnement des buvettes dans les clubs sportifs du canton et s'arrange pour les présenter aux Conseillers municipaux. Il existe plusieurs façons de faire à cet égard, par exemple le système du fermage tel que pratiqué par la Ville de Genève.

S'agissant plus particulièrement du stade Marc-Burdet, il

propose d'examiner attentivement ce qui va se passer durant la première année d'exploitation. A propos du doublement de la subvention, qui passe de CHF 15'000.00 à CHF 30'000.00, il attire l'attention sur le fait qu'il s'agit des deniers publics et qu'il faut demeurer vigilant quant à l'utilisation de ceux-ci.

- M. H. Schneebeli** : se veut rassurant sur ce point, précisant que les CHF 30'000.00 de subvention ne vont pas au FC Collex, mais au stade lui-même.
- M. D. Kössler** : a de la peine à donner un avis sur les divers postes du compte de fonctionnement qui ne lui paraissent pas très clairs. Au regard des chiffres relativement succincts, il fait part de sa perplexité, se sentant un peu mal à l'aise vis-à-vis de la fiduciaire.
- M. C. Wallimann** : souhaiterait être mieux informé sur le fonctionnement du stade Marc-Burdet. Il aimerait savoir s'il existe une convention entre le Groupement intercommunal et le FC Collex ?
- M. H. Schneebeli** : répond qu'il n'existe aucune convention pour le moment, "on attend la fin de l'année", dit-il. Il est vrai que tout le de de fonctionnement du stade est encore à l'étude. S'agissant de la mise à disposition du bâtiment et des installations, il est fort possible qu'on demande au FC Collex de s'acquitter d'un loyer. Le cas échéant, on aidera ce dernier à équilibrer ses comptes avec tout ou partie du bénéfice réalisé par la buvette.
- A noter, par contre, l'existence d'une convention entre le FC Collex-Bossy et la Commune de Collex-Bossy.
- M. F. Curtin** : constate que seul le rapport de révision a été remis aux Conseillers municipaux, sans qu'il soit accompagné d'un rapport détaillé du Groupement.
- M. H. Schneebeli** : assure que le rapport mis à disposition répond bel et bien aux exigences figurant noir sur blanc dans les statuts du Groupement Stade Marc-Burdet.
- M. J.-M. Mermoud** : expliquant les chiffres figurant dans le rapport de la fiduciaire, se veut à son tour rassurant : pour l'instant, on ne trouve, dans le bilan du groupement, que le montant de l'investissement réalisé pour la construction et les aménagements (à l'actif), ainsi que les apports des Communes (au passif) ; il n'y a pas de frais de fonctionnement.

Constatant l'absence d'autres interventions et questions, le président soumet l'approbation des comptes 2008 du groupement au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 15 Conseillers municipaux sur 19 sont présents, le président ne vote pas) :

**Par 14 oui, aucun non et aucune abstention, le Conseil municipal de Pregny-Chambésy, dans sa séance du 8 septembre 2009, sur proposition du Conseil administratif, approuve les comptes de l'exercice 2008 du Groupement intercommunal Stade Marc-Burdet tels que figurant dans le rapport de l'organe de révision établi en date du 27 mai 2009 par la Fiduciaire Privée SA, Genève.**

- 6.2. **Etude, par la Commission ad hoc pour la mise en valeur des terrains Gygax, en collaboration avec le Conseil administratif, pour la mise en place rapide d'une véritable politique en matière de logement, dans le but de combler le manque de logements communaux, prioritairement destinés**

**aux Pregnotes et Chambésiens et aux jeunes en particulier, suite à la motion votée par le Conseil municipal le 16 juin 2009**

M. J.-M. Mermoud, Conseiller administratif, revient sur la motion déposée par le Conseiller municipal L. Wülser, lors de la séance du Conseil municipal du 16 juin dernier et acceptée par celui-ci. Une résolution qui demande au Conseil administratif de mettre rapidement en place une véritable politique en matière de logement, dans le but de combler le manque de logements communaux, prioritairement destinés aux Chambésiens et aux jeunes en particulier.

En tout état de cause, le Conseil administratif propose de confier à la Commission ad hoc pour la mise en valeur des terrains Gygax le soin de répondre à la motion ci-dessus.

Le président ouvre la discussion :

**M. A. Bolle** : souligne la nécessité de contenir le plus possible les coûts de construction, de manière à pouvoir mettre à disposition des logements accessibles aux personnes moins fortunées. Citant l'exemple des logements construits par la Fondation Emmaüs à Carouge à des coûts avantageux permettant de fixer des loyers raisonnables, il suggère au Conseil administratif et à la Commission ad hoc de contacter les responsables de la Fondation en question pour en apprendre plus.

**M. J.-M. Mermoud** : prend note de cette suggestion, mais relève que le Conseil administratif a déjà des idées sur le sujet. Evoquant les LUP-Logement d'utilité publique tels que définis par la loi, il attire l'attention sur les conditions d'octroi des logements à Pregny-Chambésy. Dans notre Commune en effet, il n'est plus possible d'attribuer des appartements HLM aux jeunes dont les revenus sont trop élevés pour ce type de logement.

Alors d'accord pour construire des logements pas trop chers, mais il faudra alors réexaminer soigneusement les conditions d'attribution. Raison de plus pour renvoyer ce dossier à la Commission ad hoc ci-dessus.

**M. A. Bolle** : souligne que nous sommes justement sortis de la contrainte HLM, ce qui permettra à la Commission d'étudier d'autres solutions.

**M. D. Kössler** : livre un commentaire général sur la question, soulignant l'importance de bien s'entendre et sur les conditions auxquelles les logements seront attribués, car une fois les appartements loués, les occupants sont censés y demeurer longtemps... Il sera donc important de bien déterminer les critères d'attribution, en prévoyant la possibilité de faire muter les locataires le cas échéant.

Et puis il ne faut pas penser exclusivement qu'aux "jeunes", mais également aux personnes d'un certain âge disposant d'une autonomie plus restreinte. A ce propos, il suggère de faire apparaître noir sur blanc cette condition dans le texte de la proposition qui sera soumis tout à l'heure au vote du Conseil municipal, texte qui serait libellé ainsi :

*"Etude [...] pour la mise en place rapide d'une véritable politique en matière de logement, dans le but de combler le manque de logements communaux, prioritairement destinés aux Pregnotes et Chambésiens, **en particulier aux jeunes et aux personnes âgées de la Commune**, suite à la motion votée par le Conseil municipal le 16 juin 2009".*

Constatant l'absence d'autres remarques ou questions, le président Périat met tout d'abord aux voix **la proposition ci-dessus de M. D. Kössler qui est alors acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal.**

Dans un second temps, il soumet la proposition du Conseil administratif, y compris la mention ci-dessus, au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 15 Conseillers municipaux sur 19 sont présents, le président ne vote pas) :

**Par 14 oui, aucun non et aucune abstention, le Conseil municipal de Pregny-Chambésy, dans sa séance du 8 septembre 2009, approuve la proposition du Conseil administratif visant à faire étudier par la Commission ad hoc pour la mise en valeur des terrains Gygax, en collaboration avec l'exécutif, la mise en place rapide d'une véritable politique en matière de logement, dans le but de combler le manque de logements communaux prioritairement destinés aux Pregnotes et Chambésiens, en particulier aux jeunes et aux personnes âgées de la Commune, suite à la motion votée par le Conseil municipal le 16 juin 2009.**

## 7. Propositions et questions

### 7.1. Projet de résolution déposé par le groupe socialiste afin de demander au Conseil municipal de mandater la commission de l'environnement et de l'énergie pour réfléchir à la mise en oeuvre d'un agenda 21 communal en associant les habitants de la Commune intéressés par le sujet et en interpellant les différentes commissions également concernées (Proposition de M. Alain Bolle)

Au nom du groupe socialiste, M. A. Bolle souhaite déposer ce soir-même une motion reprenant les termes figurant dans le titre ci-dessus, dont il remet un exemplaire à chacun de ses collègues. Une motion dont il a déjà parlé lors de la séance du Conseil municipal du 16 juin dernier et qu'il déclare par ailleurs vouloir transformer en résolution. Il explique ensuite en quelques mots les raisons qui ont motivé son groupe à lancer la proposition d'un agenda 21.

A ce jour, pas moins de 8 communes ont développé un agenda 21 au travers de quelques lignes directrices somme toute relativement simples. M. Bolle suggère donc que la Commission de l'environnement et de l'énergie étudie la mise sur pied d'une forme d'agenda 21, car il lui paraît nécessaire de réfléchir à l'élaboration de règles en matière de développement durable. Et de citer comme exemple l'acquisition de produits, marchandises, matériel ou autres pour la voirie, les bâtiments, les déchets, les transports ou autres.

Il est proposé également d'associer les habitants de la Commune à la réflexion, voire à la mise en oeuvre d'un agenda 21. A l'image de ce qu'a réalisé la Commune de Bernex en informant la population et en suscitant de sa part des propositions constructives.

Le président ouvre le débat :

- M. D. Grandjean** : aimerait savoir si la mise en place d'un agenda 21 revêt un caractère obligatoire ou si les collectivités publiques disposent encore de quelque liberté dans sa conception ?
- M. A. Bolle** : si l'on prend l'exemple de la Commune du Grand-Saconnex, on peut admettre que la mise en place d'un agenda fait appel à des notions d'intentions et de lignes directrices. Il ne s'agit pas de se lier de manière ferme et étroite à un concept bien établi, mais d'inciter les collaborateurs de l'administration communale, ainsi que les habitants à réfléchir à des actions allant dans le sens du développement durable.
- M. D. Kössler** : la Commission de l'environnement et de l'énergie doit-elle proposer des points bien précis ou alors se borner à la réflexion sur cet important sujet ?



- M. A. Bolle** : bien sûr, des propositions devront être formulées, puis débattues en commission. Toutefois, le principe même de l'agenda 21 n'est pas remis en cause et reste acquis.
- M. D. Kössler** : craint que la réflexion sur le concept d'un agenda 21 ne débouche sur une véritable "usine à gaz". Faut-il recourir à une sorte de contrainte qu'imposerait la mise en application de règles formelles ? En l'état, il déclare qu'il voterait "non" au texte proposé.
- M. A. Dellenbach** : rejoint les propos de M. Kössler, demandant un certain délai de réflexion dans cette affaire. Lui aussi voterait "non" au projet de résolution proposé.
- M. S. Monney** : l'intérêt de la proposition du groupe socialiste réside dans le fait qu'elle incite à la réflexion non seulement la Commission de l'environnement et de l'énergie, mais également les autres Commissions dans les discussions sur tels ou tels projets.
- M. F. Curtin** : juge le projet certes intéressant, mais déplore le manque d'information sur le sujet. Il faudrait que la Commission de l'environnement et de l'énergie soit au fait de la véritable signification d'un agenda 21 et des conséquences qu'implique sa mise en oeuvre.
- M. A. Bolle** : déclare comprendre les arguments des uns et des autres. Le cas échéant, il encourage la Commission à trouver un spécialiste de la question. Il conseille cependant à ses collègues de relire attentivement le texte de la résolution qui prône la réflexion quant à la mise en place d'un agenda 21. Le sujet est vaste, il demande du temps et de l'imagination pour être étudié, élaboré et traité. Toutes les Communes qui ont mis en place une telle démarche ont passé par ces stades de doute, sinon de découragement.
- Il suggère qu'une fois saisie du dossier, la Commission de l'environnement et de l'énergie rende un premier rapport dans un délai de 6 mois.
- Mme C. Lafargue** : relève que la Commission en question a déjà tenu plusieurs discussions, voire mené diverses actions ressortissant au développement durable. Il serait dès lors judicieux de partir sur ces bases existantes.
- M. S. Wallimann** : se rappelle qu'il y a 4 ou 5 ans, il a déjà été question d'agenda 21 au sein de la Commission et même du Conseil municipal. Finalement, il avait été décidé de laisser ce projet de côté. Constatant que le projet de résolution du groupe socialiste s'apparente plus à un plan d'intention que d'injonction, il se déclare prêt à l'accepter.
- Mme V. Archetto** : se dit que la démarche socialiste aurait le mérite de permettre d'inventorier les actions que l'on pourrait ou ne pourrait pas entreprendre. Il vaut donc la peine d'essayer de "jouer le jeu". Il est vrai que le document de base de l'agenda 21 peut en rebuter plus d'un au premier abord, mais cela ne doit pas nous empêcher d'avancer dans la réflexion.
- M. A. Dellenbach** : n'est pas contre le principe de l'agenda 21, mais le sujet est si vaste qu'il ne concerne pas qu'une, mais l'ensemble des commissions du Conseil municipal. Il suggère dès lors que toutes soient associées à la réflexion.

- M. G. Périat** : A ce stade de la discussion, le président Périat se demande s'il doit faire voter directement le texte de la résolution socialiste ou s'il doit proposer son renvoi en commission. Il verrait bien un mandat confié à la Commission de l'environnement et de l'énergie, visant à ce que celle-ci réfléchisse à la question et formule ensuite des propositions à l'intention des autres Commissions qui, à leur tour, devraient étudier la question. Il est d'avis qu'il ne faut pas faire un "monstre" de l'agenda 21, rappelant au passage que certaines communes ont déjà signé des chartes en matière de développement durable.
- M. F. Curtin** : se sent dérangé par le terme de [...] "**rédaction**" d'un projet d'agenda 21 [...] tel qu'il apparaît dans la décision du projet de résolution. Il propose de lui substituer le terme [...] d'"**étude**" d'un projet d'agenda 21 [...].
- M. A. Bolle** : se déclare d'accord avec la proposition de M. Curtin.
- M. A. Dellenbach** : insiste pour que chaque commission s'attelle à réfléchir à des propositions.
- M. S. Wallimann** : insiste aussi de son côté sur la nécessité de transmettre toutes informations utiles sur l'agenda 21 et ses implications.
- M. D. Grandjean** : accepte le projet de M. A. Bolle, mais avec la modification proposée par M. F. Curtin.
- M. D. Berner** : abonde dans le sens des derniers intervenant, insistant sur le fait que la Commission de l'environnement et de l'énergie devra établir un planning de ses travaux dans cet important dossier.
- M. A. Bolle** : clôt le sujet en y apportant une précision qui peut avoir son importance : le Guide pratique de l'agenda 21 communal ne comporte que 45 pages. Donc pas assez pour décourager les lecteurs potentiels...

Constatant l'absence d'autres interventions et questions, le président soumet sans plus attendre le projet de résolution ci-après au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 15 Conseillers municipaux sur 19 sont présents, le président ne vote pas) :

### **COMMUNE DE PREGNY-CHAMBÉSY**

#### **R E S O L U T I O N**

**Déposée par le groupe socialiste afin de demander au Conseil municipal de mandater la commission de l'environnement et de l'énergie pour réfléchir à la mise en oeuvre d'un agenda 21 communal en associant les habitants de la Commune intéressés par le sujet et en interpellant les différentes commissions également concernées**

#### **Considérant :**

Qu'est-ce que le Développement durable ?

C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ;

L'économie mondiale doit répondre aux besoins et aux aspirations des peuples, mais la croissance est tributaire des limites écologiques de la planète (1) ;

Pas moins de 15 communes ont décidé de diverses manières de lancer un agenda 21 propre à leur commune et répondant à leur besoin ;

L'Agenda 21 - pour le XXIème siècle - est un programme de mesure à mettre en oeuvre pour instaurer un développement durable. Il est l'instrument clé pour la mise en oeuvre du développement durable et a vu le jour lors de la Conférence de Rio en 1992, sous la forme d'Agenda 21 de Rio ;

Adopté par 180 Etats, dont la Suisse, l'Agenda 21 de Rio insiste sur le rôle des collectivités locales et la nécessité de mettre en place des Agendas 21 adaptés à leur réalité et contenant des actions concrètes. Les Etats signataires de ce document, la Suisse y comprise, se sont engagés à inciter leurs collectivités à mettre sur pied des Agendas 21 (2).

Le Conseil Municipal de Pregny-Chambésy, dans sa séance du **8 septembre 2009**, par **10 oui, aucun non et 4 abstentions**,

**Décide :**

**de mandater la Commission de l'environnement et de l'énergie afin qu'elle se charge d'étudier un projet d'Agenda 21 communal.**

- (1) *Définition tirée du Rapport Bundtland "Notre avenir à tous", Ed. du Fleuve, Montréal, 1988*  
 (2) *texte tiré du site internet de la Ville de Genève*

**Le Président : Grégoire PÉRIAT**

**7.2. Séance de la Commission de la sécurité du 27 avril 2009**  
*(Question de M. Stéphane Wallimann)*

M. Wallimann aimerait savoir ce qu'il en est du procès-verbal de la séance tenue par la Commission de la sécurité en date du 27 avril dernier ?

M. H.-J. Frischholz pense qu'il a dû être déposé tout récemment au secrétariat de la Mairie.

Pour sa part, M. H. Schneebeli promet de faire distribuer ce document aux Commissaires avant leur prochaine séance.

**7.3. Formulation incompréhensible des procès-verbaux de la Commission des bâtiments**  
*(Intervention de M. Dominique Grandjean)*

M. Grandjean juge incompréhensibles les procès-verbaux émis par la Commission des bâtiments. Même s'il s'agit de procès-verbaux dits "de décision", leur formulation lui apparaît comme beaucoup trop succincte. En un mot, il déclare ne pas en saisir le sens.

**8. Divers**

**8.1. Jobs d'été réservés aux jeunes de la Commune**  
*(Intervention de M. Daniel Kössler)*

M. Kössler remercie le Conseil administratif des efforts consentis dans l'engagement et le suivi des jeunes de la Commune pour les traditionnels jobs d'été : voirie, conciergerie, Club-House.

Ces possibilités de travailler pendant les vacances sont toujours très appréciées, tant de la part des jeunes que de leurs parents.

**8.2. Formulation incompréhensible des procès-verbaux de la Commission des bâtiments**  
*(Intervention de M. Antoine Dellenbach)*

En tant que président de la Commission des bâtiments, M. Dellenbach déclare ne pas avoir apprécié la diatribe de son collègue M. Grandjean qui juge incompréhensibles les procès-verbaux émis par ladite Commission.

Il justifie l'emploi de locutions courtes, de raccourcis et d'abréviations par le fait que les procès-verbaux des séances de la Commission des bâtiments ne rapportent que les décisions prises par celle-ci.

M. Grandjean fait alors remarquer qu'il ne demande rien de plus que d'être en mesure de comprendre ce qui s'est dit et décidé lors d'une séance de commission à laquelle il n'a pas assisté.

Enfin, concernant les abréviations dont la signification nous échappe, M. S. Monney suggère de se renseigner directement à la source.

8.3. **Défaut de signalisation aux abords d'un chantier à l'avenue de la Foretaille**  
(Intervention de M. Serge Wenger)

M. Wenger a constaté un défaut de signalisation aux abords d'un chantier à l'avenue de la Foretaille, signalisation qu'il qualifie de "limite".

M. J.-M. Mermoud répond que la signalisation des chantiers n'est pas du ressort de la Commune, mais de la DGMO-Direction générale de la mobilité, qui impose ses vues dans ce domaine.

8.4. **Affichette tous ménages pour la fête des 30 ans du Centre sportif et de loisirs des Châtaigniers**  
(Intervention de M. Dominique Grandjean)

Une affichette annonçant la fête des 30 ans du Centre sportif communal a été envoyée à tous les ménages de la Commune. Ce document ne mentionnant aucun détail susceptible de donner aux gens l'envie de venir sur place, hormis la date et le lieu, M. Grandjean aimerait savoir s'il est prévu d'envoyer une information complémentaire plus détaillée aux habitants de la Commune ?

M. H. Schneebeli répond qu'il a bel et bien envisagé un tel envoi, cependant les délais exigés par la poste risquent de ne pas en permettre la distribution.

Pour M. A. Bolle, on pourrait imaginer confier la distribution de ces affichettes à des jeunes gens, dans le cadre des jobs réservés à leur intention... Cela dit, il déplore à son tour la vacuité du papillon adressé à la population.

9. **Questions du public**

Néant.

10. **Remerciements à Mme Catherine Compagnon, présidente sortante de l'association de la crèche intercommunale "Les Quatre Saisons"**

Mme V. Archetto résume le parcours de Mme Compagnon, présidente sortante de l'association de la crèche intercommunale "Les Quatre Saisons", dont elle a été à la fois membre fondateur et animatrice infatigable plusieurs années durant.

Mme Compagnon a dû souvent faisant face à de redoutables défis et résoudre de multiples problèmes d'organisation et de personnel ; au terme de son mandat qu'elle a remis le printemps dernier, les autorités de la Commune tiennent à lui témoigner toute leur reconnaissance pour les immenses services qu'elle a rendus à la collectivité et à la crèche en particulier.

Mme C. Compagnon remercie à son tour le Conseil administratif et le Conseil municipal de leur soutien et de leur reconnaissance. Elle déclare avoir vécu là une expérience extraordinairement intéressante sur le pan humain.

La séance se termine alors par un apéritif auquel toute l'assistance est cordialement conviée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21h20.

\* \* \*

**Le Président** : **Grégoire PÉRIAT**

**Le Vice-président** : **François CURTIN**

**La deuxième Vice-Présidente** : **Catherine LAFARGUE**

**Le Rédacteur du P.-V.** : **Michel BOVEY**